

PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE 2018-2022
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

TABLE DES MATIÈRES

But du plan d'engagement vers la réussite	1
Encadrements légaux	1
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	4
Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	4
La mission, la vision et les valeurs de la Commission scolaire des Sommets.....	5
Contexte dans lequel évolue la commission scolaire.....	7
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles du PEVR de la Commission scolaire des Sommets.....	17
Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité	29
Signataires du plan d'engagement vers la réussite.....	33

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des employés, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur la réussite des élèves. Le PEVR permet de connaître ce que la Commission scolaire des Sommets (CSS) entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes de même que les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

ENCADREMENTS LÉGAUX

Le PEVR doit respecter les dispositions législatives de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Voici les articles pris en compte pour la mise en place et l'actualisation du PEVR.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;

2° les orientations et les objectifs retenus ;

3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan ;

4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés ;

5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ;

6° tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de son plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception d'un plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère et qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

Voici par ailleurs, les articles de la LIP qui sont pris en compte pour la mise en place et l'actualisation des projets éducatifs des écoles et des centres. Il est important de mentionner que ces projets éducatifs devront être en cohérence avec le PEVR de la CSS.

37. Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire ;

2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;

3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;

4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;

5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

37.1. La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

97.1. Le projet éducatif du centre, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

1° le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;

2° les orientations propres au centre et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;

3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;

4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;

5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du régime pédagogique et des programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

97.2. La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PEVR

Afin de bien identifier les besoins et les opinions de l'ensemble des personnes qui travaillent quotidiennement à la réussite de ses élèves, l'équipe de la direction générale de la CSS a procédé, durant les mois de janvier, février et de mars 2018 à une cueillette exhaustive d'informations. Cette cueillette s'est faite de deux façons : lors de rencontres et à l'aide de sondages en ligne.

Voici les instances et les groupes qui ont été rencontrés :

- conseil des commissaires ;
- comité de parents ;
- comité consultatif des services aux EHDAA;
- employés de tous les établissements ;
- comité consultatif de gestion ;
- conseils d'établissement (par les directions d'établissement).

Quatre sondages ont été mis en ligne du 12 mars au 21 mars 2018. Deux d'entre eux s'adressaient aux élèves, un aux parents et finalement un quatrième à l'intention des membres du personnel. Quelque 3 000 élèves, parents et employés ont fait part de leur opinion en répondant au sondage.

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Un comité composé de cadres de services, de directions d'établissement et de conseillers pédagogiques a eu la responsabilité d'analyser et de valider les données recueillies par les cueillettes de besoins et d'opinions et les sondages en ligne. Par la suite, ce même comité de travail a procédé à l'écriture d'un projet de PEVR en tenant compte des attentes ministérielles, des préoccupations et des priorités de la CSS et des données recueillies. Les instances et les groupes suivants ont été consultés sur le projet de PEVR ainsi élaboré :

- conseil des commissaires ;
- comité de parents ;
- comité consultatif de gestion ;
- comité consultatif des services aux EHDAA ;
- conseils d'établissement ;
- comité des relations de travail des professionnels ;
- comité des relations de travail des employés de soutien ;
- comité des relations professionnelles des enseignants ;
- conseils d'élèves.

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

LA MISSION

La CSS offre des services éducatifs à près de 9250 élèves, jeunes et adultes, répartis dans un réseau de 35 établissements (27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, trois centres de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes) situés sur le territoire des Municipalités régionales de comté (MRC) de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.

Sa mission s'énonce ainsi :

Afin de s'assurer de la réussite de tous ses élèves, la commission scolaire a pour mission :

- D'offrir, à la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte ;
- De promouvoir l'éducation publique sur son territoire ;
- De contribuer au développement social, culturel et économique de la région ;
- De soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission en respectant le principe de subsidiarité ;
- De veiller à la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose ;

et ce, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

LA VISION

Être une organisation apprenante efficace animée par la communication, la curiosité intellectuelle et l'ouverture.

Être une organisation qui mobilise les compétences professionnelles de l'ensemble du personnel et qui favorise l'engagement de tous les acteurs, artisans de la réussite.

Être une organisation engagée dans l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

LES VALEURS

La coopération

- Collaborer dans une vision partagée ;
- Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance ;
- Reconnaître et valoriser le rôle de chacun ;
- Valoriser le partage d'expérience et d'expertise.

La bienveillance

- Agir avec respect et civilité ;
- Prendre soin les uns des autres ;
- Entretenir des relations harmonieuses ;
- Croire au potentiel de chacun.

L'excellence

- Avoir des attentes élevées ;
- Appuyer nos décisions sur des données probantes ;
- Déployer les meilleures pratiques ;
- Faire preuve de cohérence et de transparence.

L'accomplissement

- Réaliser son plein potentiel ;
- Veiller collectivement à l'atteinte de notre mission ;
- Célébrer les réussites.

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Voici les principaux éléments qui caractérisent la CSS.

LE PERSONNEL

La CSS est composée d'une équipe de 1290 personnes engagées et passionnées, qui contribuent, chacune à leur façon, à la réussite des élèves. La CSS est reconnue comme étant un milieu de travail dynamique où l'esprit d'équipe et la collaboration sont bien présents.

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Le conseil des commissaires est composé d'un président élu au suffrage universel, de 9 commissaires élus et de trois commissaires parents, dont un représentant du comité consultatif des services aux EHDA. À compter des prochaines élections scolaires, un commissaire coopté œuvrant au sein du milieu du sport ou de la santé s'ajoutera au conseil des commissaires.

LE TERRITOIRE RELATIVEMENT ÉTENDU

Le territoire de la CSS couvre près de 3501 km² répartis dans trois MRC : la MRC des Sources (786 km²), la MRC du Val-Saint-François (1395 km²) et la MRC de Memphrémagog (1320 km²).

- Le territoire regroupe un ensemble de 37 entités prenant la forme juridique d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse ou d'une municipalité.
- La MRC de Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et sa ville centre est Magog.
- La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres : Windsor, Richmond et Valcourt.
- La MRC des Sources, dont la ville centre est Asbestos.
- La densité de la population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire.

LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

La clientèle scolaire de la CSS est composée d'environ 9250 élèves (selon la déclaration de clientèle au 30 septembre 2017), dont près de 94 % fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.

- **Le secteur de la formation générale des jeunes** a vécu une hausse de 425 élèves au cours des quatre dernières années. Cette hausse représente une augmentation de 5,3 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes. Selon les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, la CSS devrait connaître une légère baisse de la clientèle du

primaire au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour la même période, la clientèle des écoles secondaires devrait augmenter légèrement.

- **Le secteur de la formation générale des adultes (FGA)** compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. La clientèle est assez stable avec une légère augmentation de quatre équivalents temps plein (ETP) au cours des cinq dernières années. Cependant, la situation économique actuelle présente un défi important pour maintenir la clientèle qui est sollicitée par le marché du travail en pénurie de main-d'œuvre.
- **Le secteur de la formation professionnelle (FP)** vit à nouveau une baisse de clientèle après avoir été en progression pendant quelques années. Ainsi, la clientèle a diminué de près de 18 ETP au cours des cinq dernières années, ce qui représente 6 % de sa clientèle. Cette diminution s'explique en partie par la situation de plein-emploi dans la région. Cette baisse a obligé la CSS à revoir l'organisation pédagogique en formation professionnelle.

LES ÉTABLISSEMENTS

La CSS est une organisation regroupant 45 bâtiments, dont un centre administratif, 27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, trois centres de formation professionnelle, un centre de formation générale adulte et un service aux entreprises.

Alors que la plus petite école primaire accueille seulement 26 élèves, la plus grosse école secondaire en reçoit 1519. Près du tiers des écoles de la CSS (neuf écoles) accueillent moins de 100 élèves.

Les petites écoles de village :

- Deux écoles accueillent moins de 50 élèves ;
- Sept écoles accueillent entre 51 et 100 élèves ;
- Sept écoles accueillent entre 101 et 200 élèves.

DES ÉCOLES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

Le tiers des écoles de la CSS présente un indice de défavorisation élevé (indices 9 et 10). En effet, on retrouve deux écoles avec un indice 10 ainsi que 11 écoles avec un indice 9. On retrouve également trois écoles avec un indice 8, six écoles avec un indice 7 et trois écoles avec un indice 6. Les six autres écoles sont réparties entre les indices 3 à 5.

PORTRAIT DE L'ÉDUCATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CSS

En 2010, lors de la rédaction de son plan stratégique 2010-2015, la CSS a été en mesure d'identifier des défis à relever afin d'assurer la réussite de ses élèves. Ces choix sont venus orienter ses actions tout au long des sept dernières années. Les défis ont été nombreux, mais la compétence et l'engagement du personnel ont permis de les relever.

Le rapport annuel 2016-2017 présente le bilan du chemin parcouru depuis 2010. Comme vous serez à même de le constater, les résultats reflètent ces efforts. Il y a encore matière à amélioration, mais nous y arriverons en misant sur le potentiel de nos élèves et l'expertise de notre personnel.

SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

1- Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Données de départ	Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2015
Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000 Global : 68,1 % Garçons : 58,3 % Filles : 78,2 %	En 2020, 82,0 % des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification	Cohortes entrées en 2006, 2007 et 2008 Global : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 %

2- Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification

Données de départ	Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2015																																
Moyenne des années 2005 à 2008 <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Bilan 2</td> <td style="text-align: center;">Bilan 4</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td style="text-align: center;">30,7 %</td> <td style="text-align: center;">26,1 %</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td style="text-align: center;">38,0 %</td> <td style="text-align: center;">32,8 %</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td style="text-align: center;">23,3 %</td> <td style="text-align: center;">19,2 %</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Bilan 2	Bilan 4			Global	30,7 %	26,1 %			Garçons	38,0 %	32,8 %			Filles	23,3 %	19,2 %			En 2014-2015, 25 % des élèves	Moyenne des années <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2011 à 2014</td> <td style="text-align: center;">2012 à 2015</td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td style="text-align: center;">18,1 %</td> <td style="text-align: center;">21,8 %</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td style="text-align: center;">22,2 %</td> <td style="text-align: center;">28,3 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td style="text-align: center;">13,8 %</td> <td style="text-align: center;">14,0 %</td> </tr> </table>		2011 à 2014	2012 à 2015	Global	18,1 %	21,8 %	Garçons	22,2 %	28,3 %	Filles	13,8 %	14,0 %
	Bilan 2	Bilan 4																																
Global	30,7 %	26,1 %																																
Garçons	38,0 %	32,8 %																																
Filles	23,3 %	19,2 %																																
	2011 à 2014	2012 à 2015																																
Global	18,1 %	21,8 %																																
Garçons	22,2 %	28,3 %																																
Filles	13,8 %	14,0 %																																

3- Augmenter le taux de réussite des élèves à l'ensemble des épreuves uniques

Données de départ	Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2015																
Pour l'année scolaire 2007-2008 <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Examens de juin 2008</td> <td style="text-align: center;">Après les reprises d'août 2008</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td style="text-align: center;">86,0 %</td> <td style="text-align: center;">90,3 %</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Examens de juin 2008	Après les reprises d'août 2008			Global	86,0 %	90,3 %				Pour l'année scolaire 2015-2016 <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Examens de juin 2016</td> <td style="text-align: center;">Après les reprises d'août 2016</td> </tr> <tr> <td>Global</td> <td style="text-align: center;">90,5 %</td> <td style="text-align: center;">Non disponible</td> </tr> </table>		Examens de juin 2016	Après les reprises d'août 2016	Global	90,5 %	Non disponible
	Examens de juin 2008	Après les reprises d'août 2008																
Global	86,0 %	90,3 %																
	Examens de juin 2016	Après les reprises d'août 2016																
Global	90,5 %	Non disponible																

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

4- Améliorer la maîtrise de la lecture et de l'écriture chez un plus grand nombre d'élèves

Données de départ			Cible			Bilan du plan stratégique 2010-2015		
Pour l'année scolaire 2010-2011			Pour l'année scolaire 2014-2015			Pour l'année scolaire 2016-2017		
	<i>Lecture</i>	<i>Écriture</i>		Lecture	Écriture		Lecture	Écriture
Primaire			Primaire			Primaire		
1 ^{er} cycle	88,0 %	87,0 %	1 ^{er} cycle	93,0 %	92,0 %	1 ^{er} cycle	91,9 %	94,1 %
2 ^e cycle	87,0 %	87,0 %	2 ^e cycle	92,9 %	92,9 %	2 ^e cycle	89,6 %	87,7 %
3 ^e cycle	88,0 %	87,0 %	3 ^e cycle	93,0 %	92,0 %	3 ^e cycle	92,1 %	91,8 %
Secondaire			Secondaire			Secondaire		
1 ^{er} cycle	71,0 %	69,0 %	1 ^{er} cycle	76,0 %	74,0 %	1 ^{er} cycle	72,8 %	74,7 %
2 ^e cycle	89,0 %	82,8 %	2 ^e cycle	94,0 %	87,0 %	2 ^e cycle	92,0 %	79,2 %

BILAN DE LA CUEILLETTE DE DONNÉES DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET PRINCIPAUX ENJEUX QUI EN DÉCOULENT

Voici une synthèse des éléments identifiés par les différentes instances à la suite de la visite des milieux par l'équipe de direction générale, aux consultations menées auprès des conseils d'établissement par les directions et à l'analyse des sondages individuels remplis par les élèves, les parents et les membres du personnel (ci-après les « répondants »).

Ces éléments sont regroupés en fonction des neuf thématiques suivantes :

- Un milieu de vie dynamique et stimulant ;
- Un environnement sain et sécuritaire ;
- La prévention, le dépistage des difficultés et l'intervention précoce ;
- L'adaptation et la diversification des services éducatifs ;
- La mise en place de pratiques probantes ;
- La collaboration et la concertation ;
- La formation continue adaptée aux besoins variés du personnel ;
- L'implication des parents ;
- Le maintien du bon état de nos établissements.

UN MILIEU DE VIE DYNAMIQUE ET STIMULANT

La majorité des répondants reconnaissent l'importance d'offrir aux élèves un milieu de vie qui leur permettra de s'épanouir, de s'engager et de développer un fort sentiment d'appartenance. À cet égard, voici quelques bons coups qui ont été réalisés pendant la planification stratégique 2010-2015 :

- L'offre variée d'activités artistiques, culturelles, scientifiques ou sportives ;
- La mise en place de concentrations ou de profils au primaire et au secondaire ;
- La mise en place de plusieurs équipes sportives structurées ;
- L'augmentation du temps d'activités physiques au quotidien ;
- La présence d'activité de reconnaissance des réussites, de remise de certificats et de galas dans plusieurs établissements.

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Offrir des projets diversifiés et motivants pour tous les élèves ;
- Avoir des activités de reconnaissance pour souligner les réussites ou les efforts des élèves ;
- S'assurer que les ressources informationnelles utilisées permettent aux élèves et aux membres du personnel de développer les compétences attendues au XXI^e siècle.

UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

De façon générale, les répondants reconnaissent l'importance de s'assurer que les élèves évoluent dans un milieu de vie agréable, bienveillant, exempt de violence et d'intimidation. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour améliorer le climat des établissements, en voici quelques-unes :

- La mise en place des plans d'action pour contrer l'intimidation et la violence ;
- La mise en place de projets d'alternative à la suspension ;
- La bienveillance des élèves et des adultes dans nos établissements ;
- L'implication, engagement et professionnalisme des membres du personnel ;
- La participation au projet de recherche « Soutien au comportement positif » (SCP).

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Poursuivre le déploiement des plans d'action pour contrer l'intimidation et la violence de chaque milieu ;
- Poursuivre le déploiement du SCP dans les écoles primaires et secondaires.

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE DES DIFFICULTÉS ET L'INTERVENTION PRÉCOCE

La plupart des répondants croient qu'il est essentiel que tous ceux qui gravitent autour des élèves soient à l'affût des difficultés qu'ils pourraient rencontrer et qu'ils agissent sur celles-ci. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour prévenir ces difficultés, améliorer le dépistage et intervenir rapidement. En voici quelques-unes :

- L'ouverture de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans trois de nos milieux ;
- La transmission d'informations entre les CPE et les écoles en vue de l'accueil des nouveaux élèves de maternelle ;
- Le dépistage et intervention précoces tout au long du parcours scolaire, et ce dès le préscolaire ;
- Les mesures d'aide et de soutien accrues au préscolaire, au 1^{er} cycle du primaire et au 1^{er} cycle du secondaire ;
- Le dépistage en lecture en secondaire 1 et 2.

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Ouvrir, dans la mesure du possible, des classes de maternelle 4 ans à temps plein dans tous nos milieux défavorisés ;
- Utiliser les données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle pour orienter nos actions dans les divers milieux ;
- Maintenir l'intervention des orthopédagogues et des professionnels au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire ;
- Dépister de façon structurée les difficultés en lecture et en écriture ;

- Intervenir de façon concertée dès l'apparition d'une difficulté, et ce, tout au long du parcours de l'élève.

L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La plupart des répondants sont préoccupés par la réussite des élèves. Ils se questionnent au quotidien sur les meilleurs moyens à mettre en place pour les soutenir. Au fil du temps, plusieurs éléments ont été développés. En voici quelques-uns :

- La différenciation pédagogique ;
- Les mesures adaptatives et outils technologiques en fonction des besoins réels des élèves ;
- L'intensification du service dans une approche « Réponse à l'intervention (RÀI) » ;
- Le tutorat, le mentorat et l'accompagnement individualisé d'élèves ;
- La référence d'élèves dans des classes adaptées, des classes spécialisées ou des parcours adaptés ;
- Le développement de parcours diversifiés au secondaire
- La mise en place de structures d'apprentissage diversifiées en FP et en FGA ;
- La reconnaissance des acquis en FP et en FGA ;
- Les services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement (SARCA) en FP et en FGA.

En plus des éléments ci-dessus, voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- S'assurer d'une transmission plus fluide de l'information entre les intervenants lors du passage primaire secondaire ;
- Faire mieux connaître et valoriser les différents parcours à tous les élèves, à leurs parents ainsi qu'aux membres du personnel.

LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES PROBANTES

La plupart des répondants voient l'importance d'utiliser les données de la recherche et de mettre en place des pratiques probantes afin d'assurer la réussite des élèves. Voici quelques exemples issus de pratiques probantes qui ont été mises en place dans nos établissements au cours des dernières années :

- Mesures mises en place au préscolaire visant le développement de la conscience phonologique ;
- Développement du vocabulaire mathématique au préscolaire ;
- Développement des centres mathématiques ;
- Mise en place de la RÀI au primaire ;
- Mise en place de pratiques probantes en lecture et en écriture au primaire et au secondaire ;

- Participation à un projet de recherche au sujet de « L'apprentissage par la lecture (APL) » au secondaire.

Voici des éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Faciliter l'accès aux données de la recherche, aux pratiques probantes en éducation ;
- Parler régulièrement de pédagogie ;
- À l'interne, faire connaître les projets, les découvertes, les bons coups pédagogiques des établissements afin d'inspirer d'autres milieux.

LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION

La plupart des répondants soulignent l'importance de la collaboration et de la concertation au sein des équipes de travail afin de rendre plus efficaces les interventions faites auprès des élèves. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour améliorer la collaboration et la concertation. Voici quelques-uns des résultats constatés :

- Une meilleure concertation des membres des équipes multidisciplinaires ;
- La possibilité de se donner du temps pour réfléchir ;
- Des bénéfices intéressants du travail en communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) ;
- La création de référentiels communs ;
- L'arrimage de pratiques pédagogiques ;
- La collaboration efficace entre les enseignants et les professionnels ;
- La collaboration appréciée avec les partenaires externes.

Voici des éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Mettre en place de structures de réseautage et de partage entre les enseignants ;
- Mettre en place de structures de réseautage et de partage entre les membres des différents corps d'emploi ;
- Poursuivre les travaux des CAP des directions d'établissement ;
- Poursuivre la concertation entre les divers intervenants lors du passage primaire-secondaire ;
- Poursuivre et améliorer la concertation entre les divers intervenants lors du passage-secondaire FP et FGA ;
- Arrimer les pratiques pédagogiques et l'utilisation de référentiels communs entre le primaire et le secondaire ;
- Favoriser l'implication de la communauté et de la collectivité dans les établissements ;
- Collaborer avec les partenaires externes.

LA FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX BESOINS VARIÉS DU PERSONNEL

Les membres du personnel de la CSS peuvent s'inscrire, tous les ans, à des formations diverses offertes par des conseillers pédagogiques, des pairs, du personnel des services administratifs ou encore des formateurs externes. Les répondants reconnaissent l'importance de la formation continue dans le développement des compétences professionnelles des membres du personnel. Plusieurs formations ont été mises en place au cours des dernières années. Voici certains bons coups qui ont été identifiés :

- Mise en place d'un plan de formation continue pour les orthopédagogues de la CSS qui a entraîné une uniformisation des pratiques ;
- Disponibilité de formations variées et adaptées aux différents besoins des divers corps d'emploi ;
- Très bon soutien et accompagnement des conseillers pédagogiques ;
- Programme de mentorat, d'accompagnement et d'insertion professionnelle des enseignants très intéressant.

Voici des éléments à poursuivre ou à instaurer :

- Étendre les programmes de mentorat, d'accompagnement et d'insertion professionnelle à d'autres corps d'emploi ;
- Favoriser la mise en place des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).

L'IMPLICATION DES PARENTS

La majorité des répondants soulignent l'importance de l'implication des parents dans la motivation et la réussite de leur enfant. Voici quelques-uns des aspects positifs identifiés :

- La présence accrue des parents dans les écoles ;
- La bonne collaboration avec les parents ;
- L'intérêt des parents pour ce qui se passe à l'école de leurs enfants.

Voici des éléments à poursuivre et à prioriser :

- Développer d'outils technologiques qui facilitent la communication avec les parents ;
- Outiller davantage les parents en lien avec des thématiques précises (leçons, EHDAA, saines habitudes de vie, utilisation du numérique, gestion comportementale) et les diverses transitions (préscolaire-primaire, primaire-secondaire) ;
- S'assurer que les parents ont régulièrement accès aux informations concernant les apprentissages de leurs enfants et leurs comportements ;
- S'assurer que les parents ont accès aux informations sur les parcours et les services offerts dans les écoles ;
- Valoriser l'implication des parents au sein de leur école et dans différentes instances.

MAINTIEN DU BON ÉTAT DE NOS ÉTABLISSEMENTS

L'ensemble des répondants constatent que plusieurs travaux ont été réalisés au cours des dernières années pour s'assurer du bon état de nos bâtiments. Parmi les éléments mentionnés, nous notons :

- L'embellissement des milieux par les rénovations intérieures, les projets parc-école, la peinture et l'aménagement des aires communes et des salles de bain ;
- Les travaux majeurs faits sur des éléments structuraux des établissements.

Voici les éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Poursuivre l'entretien préventif de nos établissements ;
- Rendre les bâtiments écoénergétiques.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET
CIBLES DU PEVR DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES SOMMETS

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1 : ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES LIÉS À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES					
AXE 1 : La diversité et l'équité					
1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités (1.1.2* M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016)	Cible CSS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)	Indicateur
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (Objectif 2)	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> : Écart de 34,1 points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : Écart de 8,9 points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : Écart de 4,1 points</p>	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> : Écart de 25,3 points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : Écart de 6,5 points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : Écart de 3,0 points</p>	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 10,0 points pour la CSS</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> : Écart de 37,3 points pour la CSS</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : Écart de 2,7 points pour la CSS</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : Écart de -0,5 point</p>	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 6,0 points pour la CSS</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> : Écart de 28,5 points pour la CSS</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : Écart de 2,5 points pour la CSS</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : Aucun écart</p>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

* Fait référence à l'objectif 1.1.2 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** La lettre « M » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1 : ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES LIÉS À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES					
AXE 1 : La diversité et l'équité					
1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population (1.1.3*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
D'ici 2027, augmenter d'au moins 20 % la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres	59 % des élèves de 6 à 11 ans et 44 % des élèves de 12 à 17 ans pratiquent 60 minutes par jour d'activités physiques d'intensité moyenne ou élevée	En 2022, 1 015 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves	3 écoles de la CSS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube ! »	En 2022, 15 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves	Le nombre d'écoles qui ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui ont atteint l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves

* Fait référence à l'objectif 1.1.3 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « **M** » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1 : ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES LIÉS À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES					
AXE 1 : La diversité et l'équité					
1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence (1.1.4*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public. (Objectif 6)	Ce taux est présentement de 12,6 % (cohorte 2016-2017)	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	En 2016-2017, ce taux était de : 15,0 % pour tous les élèves 19,2 % chez les garçons 10,3 % chez les filles	Réduire ce taux à 13,0 %	Proportion des élèves qui ont 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire
1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence (CSS***)					
			Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
			Taux de réussite global aux épreuves du ministère : 90,5 %	De façon globale, augmenter ce taux de 2,0 %	Taux de réussite aux différentes épreuves du ministère

* Fait référence à l'objectif 1.1.4 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « M » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

*** L'acronyme « CSS » identifie les objectifs pour lesquels un indicateur a été choisi par la Commission scolaire des Sommets pour son Plan d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 1 : La prévention et l'accompagnement					
2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (2.1.2*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Indicateur
Porter à 90,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85,0 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) (Objectif 1)	Cette proportion est présentement de 78,8 % pour les élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte 2008-2009)	Porter à 84,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour la CSS : Global CSS : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 %	Porter à 76,4 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

* Fait référence à l'objectif 2.1.2 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « M » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 1 : La prévention et l'accompagnement					
2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (2.1.2*CSS***)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Indicateur
Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	Ce taux est présentement de 80,0 % (2015-2016)	Augmenter ce taux à 82,0 %	À la CSS, ce taux est présentement de 81,7 % (2015-2016)	Atteindre un taux de persévérance et de réussite de 83,0 % en 2022	Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire

* Fait référence à l'objectif 2.1.2 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

*** L'acronyme « CSS » identifie les objectifs pour lesquels un indicateur a été choisi par la Commission scolaire des Sommets pour son Plan d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 1 : La prévention et l'accompagnement					
2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (2.1.3*CSS***)					
	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)		Cible CSS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Indicateur	
		11-14	12-15	Diminuer le taux de décrochage à 16,0 % en 2022	Taux de décrochage après 18 mois des élèves au bilan 4
	Global CSS	18,1 %	21,8 %		
	Garçons	22,2 %	28,3 %		
	Filles	13,8 %	14,0 %		
2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (2.1.2*CSS***)					
	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)		Cible CSS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Indicateur	
	En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle		Augmenter ce nombre d'élèves à 235 en 2022 (15 %)	Nombre d'élèves qui ont obtenu un diplôme de formation professionnelle	

* Fait référence à l'objectif 2.1.3 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

*** L'acronyme « **CSS** » identifie les objectifs pour lesquels un indicateur a été choisi par la Commission scolaire des Sommets pour son Plan d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 2 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie					
2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes (2.2.1*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
Porter à 90,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public. (Objectif 4)	Données à venir	Cible à déterminer en 2018	Ce taux est présentement de 87,7 %	Cible à déterminer en 2018	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire

* Fait référence à l'objectif 2.2.1 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « M » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 2 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie					
2.2.1.2 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes (2.1.2*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
Augmenter de 5,0 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022	Selon le PEICA de 2012, 47,0 % des adultes ont des compétences élevées en littératie (niveau 3, 4 ou 5)	Les résultats du prochain PEICA sortiront en 2023, ce qui excède la durée du plan stratégique du MÉES	Données non disponibles	À venir	Pourcentage de la population adulte qui a des compétences élevées en littératie (niveau 3, 4 ou 5)

* Fait référence à l'objectif 2.2.1 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « **M** » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 2 : OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE					
AXE 2 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie					
2.2.1.3 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes (2.2.1*CSS***)					
	Situation actuelle pour la CSS			Cible CSS 2022	Indicateur
	1 ^{er} cycle	L : 91,9 %	É : 94,1 %	Maintenir les taux de réussite en lecture et en écriture des élèves du 1 ^{er} et du 3 ^e cycle du primaire. Améliorer de 2,0 % le taux de réussite en lecture et en écriture des élèves du 2 ^e cycle du primaire	Pourcentage de réussite aux épreuves CSS (1 ^{er} cycle) et aux épreuves obligatoires du MÉES (2 ^e et 3 ^e cycle)
	2 ^e cycle	L : 89,6 %	É : 87,7 %		
	3 ^e cycle	L : 92,1 %	É : 91,8 %		
	1 ^{er} cycle	L : 72,8 %	É : 74,7 %	Améliorer de 6 % le taux de réussite en lecture et écriture des élèves du 1 ^{er} cycle du secondaire et de 6 % les résultats en écriture des élèves du 2 ^e cycle du secondaire	Pourcentage de réussite aux épreuves obligatoires (1 ^{er} cycle) et aux épreuves uniques du MÉES (2 ^e cycle)
	2 ^e cycle	L : 92,0 %	É : 79,2 %		

* Fait référence à l'objectif 2.2.1 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

*** L'acronyme « **CSS** » identifie les objectifs pour lesquels un indicateur a été choisi par la Commission scolaire des Sommets pour son Plan d'engagement vers la réussite.

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AINSI QUE LES RELATIONS PERSONNELLES ET SOCIALES ENRICHISSANTES			
AXE 1 : Le bien-être et la sécurité			
3.1.1 Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation (3.1.1*CSS***)			
	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
	2 écoles de la CSS ont mis en place le programme de SCP	Que 10 écoles de la CSS aient mis en place le SCP	Nombre d'écoles qui ont mis le SCP en place

* Fait référence à l'objectif 3.1.1 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

*** L'acronyme « **CSS** » identifie les objectifs pour lesquels un indicateur a été choisi par la Commission scolaire des Sommets pour son Plan d'engagement vers la réussite.

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AINSI QUE LES RELATIONS PERSONNELLES ET SOCIALES ENRICHISSANTES					
AXE 2 : Les infrastructures					
3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs (3.2.1*M**)					
Objectif national (lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Indicateur
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (Objectif 7)	68,0 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Faire en sorte que 85,0 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Présentement, 76,1 % des établissements sont dans un état satisfaisant	Amener ce taux à 85,0 % en 2022	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier

* Fait référence à l'objectif 3.2.1 du plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir document en annexe).

** Le « M » identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans tous les plans d'engagement vers la réussite.

DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS QUANT À LEUR NIVEAU DE SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

NOS SERVICES

Services d'enseignement

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout et le préscolaire 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées de notre territoire. Le programme Passe-Partout a une double mission, soit d'accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et d'aider les enfants à s'intégrer harmonieusement au milieu scolaire.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans la majorité des écoles primaires du territoire de la commission scolaire, conformément aux actes d'établissement et au plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire de la CSS. Cet enseignement est donné en conformité avec le Régime pédagogique et les programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

La commission scolaire offre également des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que divers services d'enrichissement et plusieurs programmes spéciaux (concentration sport-études, arts-études, santé globale, etc.).

La formation générale des adultes

La formation générale des adultes est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires. Elle offre des services personnalisés qui visent à accompagner les adultes et les jeunes de plus de 16 ans dans leur cheminement scolaire et leur développement personnel. Différentes formations, visant notamment l'intégration sociale et l'intégration au marché du travail, sont également offertes.

La formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires en vue d'exercer un métier de la formation professionnelle. La liste complète des programmes offerts se trouve sur le [site web de la Commission scolaire des Sommets](#).

Services complémentaires

La commission scolaire offre aux élèves qui y ont droit, en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires :

- D'information et d'orientation scolaires ;
- De psychologie, de psychoéducation et d'orthophonie ;
- D'éducation spécialisée ;
- D'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
- De santé et de services sociaux.

Ces services ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Services à la communauté

La commission scolaire offre aussi, selon certaines modalités, des services tels :

- Le service de garde ;
- La surveillance et l'animation pendant la période du dîner à l'école ;
- Les services de restauration ;
- Le transport scolaire.

Service aux entreprises

Le Service aux entreprises est un volet complémentaire aux centres de formation professionnelle et de formation générale adulte.

Son offre de service est très large. Elle permet de donner de la formation sur mesure, de la formation qualifiante, de reconnaître des acquis et des compétences et d'offrir des cours pour l'obtention d'attestations d'études professionnelles (AEP).

Services particuliers et autres services

La commission scolaire offre également les services particuliers suivants :

- Le soutien à l'apprentissage du français ;
- Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement à l'intention des adultes (SARCA) afin de les soutenir dans leur développement de carrière (intégration en emploi, retour aux études, exploration des acquis, etc.) ;
- Les services d'enseignement à domicile pour les élèves qui sont dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'ils doivent recevoir des soins de santé ou des services sociaux.

NOS ENGAGEMENTS

En référence aux valeurs et à la mission formulées dans son PEVR, la CSS reconnaît l'importance :

- D'offrir, à la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte ;
- De promouvoir l'éducation publique sur son territoire ;
- De contribuer au développement social, culturel et économique de la région ;
- De soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission en respectant le principe de subsidiarité ;
- De veiller à la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose ;

Et ce, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

Engagement en matière de service à la clientèle

Lorsqu'une personne communique ou se rend dans un établissement ou au centre administratif de la CSS, elle est en droit de s'attendre :

- À être accueillie de façon courtoise ;
- À recevoir un service empreint de professionnalisme, de respect et d'écoute ;
- À recevoir des informations et des explications claires, précises et complètes ;
- À voir sa demande traitée dans les meilleurs délais, avec équité, impartialité et transparence ;
- À ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté.

Engagement en matière de reddition de comptes

La commission scolaire adopte un plan d'engagement vers la réussite et rend compte de l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de la publication de son rapport annuel, qu'elle présente en assemblée publique. Le plan d'engagement vers la réussite et le rapport annuel sont disponibles sur le [site web de la CSS](#).

TRAITEMENT DES PLAINTES

Soucieuse de bien servir la population, la CSS se préoccupe des besoins de la population et est disposée à recevoir des commentaires et des suggestions.

Les commentaires, les suggestions ou les plaintes à formuler sur la qualité des services offerts doivent être acheminés en premier lieu à l'établissement ou au service concerné.

Par ailleurs, toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du protecteur de l'élève sont accessibles sur le [site web de la CSS](#).

POUR NOUS JOINDRE

Commission scolaire des Sommets

449, rue Percy

Magog (Québec) J1X 1B5

Téléphone : 819 847-1610

Télécopieur : 819 847-2065

Courriel : info@csdessommets.qc.ca

Site web : www.csdessommets.qc.ca

SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



Président
Commission scolaire des Sommets

26 juin 2018

Date



Directrice générale
Commission scolaire des Sommets

26 juin 2018

Date